

Quelques points d'analyse sur les questions budgétaires (CR de nos représentants à la commission finances).

Sur l'exercice 2009:

Le point essentiel est celui d'un fort déficit de fonctionnement et d'investissement conduisant à un prélèvement sur le fond de roulement de 9 000 000 à peu près.

Ce déficit, sur le plan du fonctionnement est lié au CUEEP, sur le plan de l'investissement surtout à des mises en sécurité et à la forte hausse des dépenses de recherche incitée à ne plus faire de stock (qui donc a tout dépensé et puisé dans ses réserves.

De ce fait l'autofinancement est tombé à un niveau très bas et depuis 2005 (date où le fond de réserve a été abondé) il a presque été épuisé (cette capacité à s'autofinancer s'élève à **133.833,41€ en 2009** contre 8 524 347.17 € en 2008).

Cette évolution n'est pas une dérive mais un choix politique visant à vider les capacités d'autofinancement avant le passage au RCE car les RCE n'autorisent plus de puiser dans les réserves pour utiliser le fond de roulement. Evidemment vu les besoins ce n'est pas compliqué. Nous avons budgété cela en votant les DBM allant dans ce sens. Le projet de budget est donc respecté.

Sur la lettre de cadrage :

Le budget se fonde sur une hypothèse basse qui se fonde sur la baisse prévisible des subventions publiques liée au plan de rigueur. Normalement on devrait pouvoir compter sur une hypothèse haute du fait de la hausse du nombre d'étudiants (merci les SHS : commentaire personnel)

Surtout c'est le premier budget global. Donc extrait de la lettre de cadrage :

Lors du débat sur l'adoption des nouvelles compétences (CA du 21 mai 2010), il avait été indiqué que la gestion de la masse salariale permettrait à l'établissement de bénéficier des marges de manoeuvre actuellement dévolues à l'Etat. Même avec une gestion très fine des emplois, ceux-ci ne sont pas utilisés en totalité du premier janvier au 31 décembre. Cette masse salariale non utilisée peut abonder le budget pour financer, en fonctionnement ou en investissement, les autres projets de l'établissement. C'est le principe de fongibilité asymétrique.

Il est donc proposé de consacrer environ 0,4% de la masse salariale consacrée aux paiement des salaires de l'Etat, soit 560 000 €, pour accompagner tout particulièrement les politiques sociales et de l'emploi de l'établissement.

A cette somme s'ajoute une dotation spécifique de l'Etat, de 250 000 €, pour accompagner le passage aux RCE.

Enfin, Avec les RCE, l'Etat transfère à Lille 1 la quasi totalité de sa politique sociale. En contrepartie, Lille 1 bénéficiera de crédits supplémentaires globalisés dans la masse salariale et que l'on peut évaluer aujourd'hui à environ 275 000€.

Au titre des RCE ce sont donc 1 085 000 € qu'il est proposé de mobiliser pour les politiques de l'établissement.

Plusieurs remarques :

- 1- Il y a en effet possibilité de fongibilité asymétrique au niveau global mais la question n'est pas (encore posé) au niveau de chaque composante.
- 2- Il est indiqué RCE : 1085000 mais dans ce chiffre seule la moitié est un bonus lié au passage au RCE, l'autre moitié est de la fongibilité asymétrique permise par les RCE ce qui est très différent. Par ailleurs pas de bilan disponible du « coût réel » que représente le passage au RCE en terme de travail supplémentaire pour les personnels en pote (hausse de l'intensité du travail)...donc l'idée d'un bonus ou d'un bénéfice tiré des RCE me semble fausse.
- 3- Sur la politique sociale menée avec ces « crédits RCE » c'est encore flou. C'est bien que la fongibilité asymétrique reste dans le domaine de l'emploi. C'est bien que cela profite

d'abord au Biatoss . Mais ce n'est pas très clair. Le document indique :

« L'évolution des charges de personnel est extrêmement importante depuis l'exercice 2006. Plusieurs facteurs en sont à l'origine : les dépenses pour les emplois gagés se sont accrues du fait de l'augmentation de la cotisation patronale de pension civile et de l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT), les dépenses d'emplois contractuels sont affectés par la mise en place de la politique des emplois contractuels, l'augmentation des dépenses (grille des salaires, régime indemnitaire, politique de maintien de la plupart des emplois) se compensant progressivement par la transformation de ces emplois en emplois d'Etat. Des emplois de contractuels pour des fonctions d'encadrement ont dû être effectuées (hygiène et sécurité, logistique). Le tableau suivant retrace l'évolution de ces charges salariales depuis 2006. Un choix politique fort de l'établissement doit être de les réduire. La réduction des vacances liées à la formation doit être entreprise. Pour les emplois gagés et les emplois contractuels une augmentation doit être encore envisagée. L'ensemble de ces éléments conduit à une prévision de dépenses de 4 559 000€. »

Sur la réduction de la formation on peut s'interroger (cela suppose que le personnel est maintenant formé ?) c'est logique e, revanche de poursuivre une hausse pour l'emploi contractuel si c'est pour améliorer la qualité de l'emploi ? Mais Est-ce le cas ?

Point de détail : sur le budget communication, nous avons fait remarquer l'existence de doublons services centraux/composante y compris en terme de travail fourni par les secrétariats et responsables de formation...il a été répondu que ce cas serait un jour vu en CA....